

Sauvons les berges du Suzon

Réserve Urbaine de Biodiversité du Suzon (RUBS)

Communiqué - 20 avril 2023



Cliquez sur l'image pour ouvrir la vidéo

François Rebsamen et Nathalie Koenders ont finalement délivré (le 23 janvier 2023) le [permis de construire](#) du projet immobilier Venise 2, promettant de bétonner et saccager les berges du Suzon, vaste espace naturel à la biodiversité riche et dense, poumon vert et îlot de fraîcheur, vital en période de canicule.

C'est la décision d'un petit duc et de sa cour, reclus dans leur palais, restés sourd aux demandes des très nombreux habitants les exhortant à renoncer à ce projet d'un autre temps ([pétition](#) de 3800 signatures dont 1800 Dijonnais.es), comme aux [sollicitations des associations environnementales](#) qu'ils n'ont même pas daigné rencontrer.

➤ **Ces dernières semaines, le duo Rebsamen-Koenders s'est évertué à défendre un projet insoutenable. La duplicité et la bêtise de leurs propos sont écoeurantes :**

La duplicité de vanter la [« participation citoyenne »](#) mais d'agir en autocrates, de dire « vert nature » mais de faire « gris béton ».

La bêtise de ne pas comprendre que la crise climatique, avec ses impacts toujours plus graves, impose désormais de tout changer, en commençant par **protéger comme un trésor TOUS les rares espaces naturels et végétalisés** pas encore artificialisés en ville. Ceci, à l'exact inverse du projet irresponsable de l'adjoint à l'urbanisme Pierre Pribetich, qui en juin dernier affirmait devant des responsables d'associations que « *le moindre terrain disponible est à urbaniser* » à Dijon.

➤ **Nous sommes indignés par la promesse bafouée et le mensonge flagrant que révèle la délivrance du permis :**

Promesse bafouée

Le permis de construire a été **accordé sans attendre les résultats des études** complémentaires sur les impacts environnementaux du projet immobilier, comme le Maire l'avait pourtant promis publiquement à plusieurs reprises.

Plus grave encore, **un contact en mairie, très au fait du dossier, nous a révélé - sous couvert d'anonymat - que les études en question sont menées par le promoteur lui-même** (juge et partie !) pour « évaluer l'impact réel du projet sur la biodiversité du site », et qu'il s'agit d'inventaires effectués sur plusieurs saisons, dont les conclusions ne seront donc connues que dans plusieurs mois. Dans la mesure où le Maire ne peut administrativement plus retirer le permis de construire au-delà de 3 mois après sa délivrance, on comprend donc que **Rebsamen se fiche pas mal de ce que ces études révéleront** : quelles que soient leurs conclusions, elles ne changeront rien au projet !

Mensonge flagrant

Parmi les destructions à venir, le permis prévoit notamment l'**abattage de 80 arbres adultes et en bonne santé**, contrairement aux affirmations du Maire et de sa première adjointe qui promettaient qu'il n'y aurait « aucun arbre abattu ».

Il faut ici préciser que les arbres du site ne présentent pas de défaut mécanique ou de problème d'ancrage et donc ne menacent pas de tomber. Tout au plus trouve-t-on quelques cerisiers régressifs sur la plaine du Suzon, mais rien qui justifie leur abattage.

Notre contact en mairie nous a également informé de l'**existence d'un recensement de tous les arbres du site, réalisé par l'entreprise Iléo**, mentionnant les caractéristiques et l'état de santé de chaque arbre. La [notice descriptive du permis](#) annonce en page 14 l'existence d'un « plan présentant l'état de l'impact du projet Venise 2 sur la végétation et la biodiversité en place », que la Mairie ne nous a pas transmis avec le dossier du permis, alors que cette pièce est communicable aux tiers. Pour l'obtenir, nous saisissons la CADA.

➤ **Nous décryptons les mensonges du duo Rebsamen-Koenders, sur ce visuel et cette vidéo qui reprennent toutes leurs déclarations publiques :**

Destruction imminente
 Sauvons les berges du Suzon
Réserve Urbaine de Biodiversité du Suzon
Rebsamen-Koenders
sur le projet Venise 2

Promesse bafouée

Sur les études environnementales complémentaires



1^{er} déc 2021 « Le projet est bloqué en attendant le résultat des études »

5 déc 2022 « Les études seront communiquées au promoteur. Si elles sont conclusives, il aura répondu sur le permis »

30 janv 2023 « Je n'ai pas encore le rendu de ces études »

Pourtant le 23 janvier, une semaine avant cette dernière déclaration, le Maire a accordé le permis de construire pour Venise 2. Sans attendre les résultats des études, comme il s'y était pourtant engagé devant le Conseil Municipal et les Dijonnais.

PROMESSE BAFOUÉE !

Mensonge flagrant

Sur l'abattage des arbres du site



12 déc 2022 « Il n'y aura aucun arbre abattu »

8 mars 2023 « Y'aura pas d'arbres coupés, ou seulement des arbres morts »

C'EST FAUX ! Le permis de construire prévoit l'abattage de 80 arbres sur les 342 que compte le site :



MENSONGE FLAGRANT !

Cliquez sur l'image pour ouvrir le visuel



Cliquez sur l'image pour ouvrir la vidéo

Cette promesse bafouée et ce mensonge flagrant montrent qu'il est désormais raisonnable de considérer les discours de Rebsamen et de Koenders, comme de **simples phénomènes sonores**, sans aucune valeur d'engagement.

Ce permis de construire est une insulte aux Dijonnais.es, un défi au bon sens, une agression contre la nature.

Nous l'attaquerons par tous les moyens à notre disposition.

Venise 2 coulera sous les eaux indomptables du Suzon et les arbres seront sauvés.

**Ces arbres ont vu naître le Chanoine Kir.
Ils verront mourir François Rebsamen.**



Collectif Sauvons les berges du Suzon
alerte-beton@riseup.net